



Directive sur la sécurité physique - Niveau de sécurité cage

Article	Directive sur les exigences en matière de sécurité physique pour les substances contrôlées	Des renseignements indiquant la façon dont les exigences de la directive pour le niveau de sécurité cage sont respectés	Veillez cocher la case si inclus dans le plan d'étage ci-joint	Exigence respectée (Réservé à l'administration)
5.1.1.1 Cage	L'espace grillagé doit être situé à au moins 1 mètre (3 pi) du mur extérieur s'il est situé au rez-de-chaussée ou s'il est accessible par le toit. Comme le Bureau considère qu'un mur mitoyen avec les locaux d'une autre compagnie constitue un mur extérieur, on exige un espace libre de 1 mètre (3 pi). Le Bureau peut juger acceptable d'autres solutions équivalentes à cet espace libre de 1 mètre (3 pi) (voir les exemples cités au point 4.5.1.5)			<input type="checkbox"/>
5.1.1.2	La zone grillagée devrait être située de préférence dans une pièce fermée à clé.			<input type="checkbox"/>
5.1.1.3	Le système électrique de détection doit permettre de déceler tout mouvement non autorisé à l'intérieur de la cage.			<input type="checkbox"/>
5.1.1.4	La porte ou la barrière de la cage doit être fermée au moyen d'un cadenas approuvé (voir l'annexe E) ou d'un dispositif équivalent.			<input type="checkbox"/>
5.1.2.1	Les murs et le plafond de l'espace grillagé seront faits d'un grillage d'acier laminé de 3,5 mm (calibre 10) ayant des ouvertures en losange de 2,5 cm x 5 cm (1 po x 2 po) et solidement attaché			<input type="checkbox"/>

Directive sur la sécurité physique - Niveau de sécurité cage

Article	Directive sur les exigences en matière de sécurité physique pour les substances contrôlées	Des renseignements indiquant la façon dont les exigences de la directive pour le niveau de sécurité cage sont respectés	Veuillez cocher la case si inclus dans le plan d'étage ci-joint	Exigence respectée (Réservé à l'administration)
	ensemble. Les murs doivent aller du plancher de charpente au plafond de charpente si le plancher et le plafond existants sont utilisés comme partie de la cage. La barrière ou la porte doivent offrir la même résistance à l'effraction que les murs et le plafond et être dotés de contacts de porte électriques.			